

11 juil 2013 -14:15

Comité d'étude sur le vieillissement : pour la première fois, le risque de pauvreté n'est pas plus élevé chez les femmes pensionnées

Pour la première fois, les femmes pensionnées n'encourent pas un risque de pauvreté plus élevé que les hommes. C'est ce qui ressort du rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement présenté aujourd'hui au Vice-Premier ministre et ministre des Pensions Alexander De Croo. Le Comité d'étude sur le vieillissement a aussi calculé que le nouveau bonus de pension joue un rôle important à long terme dans la maîtrise des coûts du vieillissement.

"Si ces réformes sont difficiles à court terme, à plus longue échéance elles portent leurs fruits. Les prévisions du Comité d'étude sur le Vieillissement montrent ainsi que le nouveau système de bonus de pension représentera, à lui seul, en vitesse de croisière une maîtrise des coûts de 0,3% du PIB, soit 2,5 milliards d'euros en montants actuels", déclaré le ministre Alexander De Croo.

À partir de 2014, le nouveau bonus de pension sera uniforme pour les trois régimes de pension. Dès que les gens reportent de plus d'un an leur départ à la retraite anticipée, chaque jour de travail presté donne droit à du bonus de pension. Dans le nouveau dispositif, le montant journalier augmente aussi d'année en année.

Une nouvelle avancée dans la réduction du risque de pauvreté chez les pensionnés
Le différentiel entre le risque de pauvreté chez les pensionnés et celui présent dans le reste de la population n'a jamais été aussi ténu. Et pour la première fois, le risque de pauvreté n'est pas plus élevé chez les femmes. C'est aussi le corollaire d'une réforme menée antérieurement : le relèvement progressif de l'âge de la pension à 65 ans chez les femmes. Être propriétaire d'une maison ou d'un appartement réduit presque de moitié le risque de pauvreté chez les pensionnés. Posséder un logement est donc la meilleure forme d'épargne-pension.

"À partir de l'année prochaine, avec la sixième réforme de l'État, les Régions deviendront compétentes en matière de bonus logement. Il est crucial qu'elles continuent à y avoir recours pour aider les jeunes à acheter une maison. Le Belge a une brique dans le ventre et nous constatons au travers des prévisions du Comité sur le vieillissement à quel point c'est important pour s'assurer des vieux jours sans soucis financiers", a déclaré Alexander De Croo.

Plus notre croissance économique est soutenue, mieux nous pouvons maîtriser le coût du vieillissement

La croissance économique permet bel et bien de mieux faire face au coût du vieillissement. Si la productivité de notre économie passe de 1,25% à 1,75%, cela implique une différence de quelque 30 pour cent dans le coût du vieillissement. Une économie compétitive et un marché du travail dynamique sont donc d'une importance primordiale pour supporter la charge du vieillissement. Dès lors, on ne peut pas cantonner le débat sur le vieillissement au simple allongement de la carrière.

"Il est évident que travailler plus longtemps constitue une part de la solution. Le nier serait absurde. Mais le débat sur le vieillissement doit être bien plus vaste. Il doit aussi porter sur une meilleure attractivité du travail et de l'entrepreneuriat dans notre pays. Il s'agit aussi de mettre plus de gens au travail. Nous demandons beaucoup à ceux qui travaillent et cotisent, mais il y a des limites. D'autant plus qu'il existe encore un groupe de personnes qui ne travaillent pas et ne cotisent pas, alors qu'il le pourrait", a indiqué

Alexander De Croo.

"Le coût du vieillissement est clair. Le cap des réformes doit donc être maintenu : pas seulement en réformant les pensions, mais aussi en misant - sans relâche - sur une économie compétitive et un marché du travail dynamique", a conclu De Croo.

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier
ministre et ministre des Pensions
Finance Tower
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00